



Délibérations examinées lors de la séance du Bureau communautaire du 18 août 2025

Conformément à l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations examinées par le Bureau est affichée dans un délai d'une semaine.

Les délibérations sont également consultables au siège de la Communauté de communes aux horaires habituels d'ouverture au public et sur notre site internet : www.valesdunes.fr

N° de délibération	Intitulé	Décision
2025/22B	Devis Calia pour l'élaboration d'un pacte financier et fiscal	Approuvée
2025/23B	Devis Stratéal pour l'élaboration d'un projet de territoire	Approuvée
2025/24B	Audit énergétique futur RPE/LAEP Cagny + futur OT	Approuvée

L'ensemble de ces actes peuvent faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen, 3 rue Arthur le Duc 14000 Caen ou sur le site internet www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de leurs publications.